

# Bénéfice net aux états financiers de l'entreprise et bénéfice réglementaire d'Hydro-Québec Distribution

En raison de différences de traitement comptable, le bénéfice net d'Hydro-Québec Distribution présenté dans les états financiers de l'entreprise ne correspond pas à son bénéfice réglementaire, soit le taux de rendement, autorisé par la Régie de l'énergie, appliqué à l'avoir de l'actionnaire. Par souci de transparence, une conciliation des deux méthodes comptables est présentée ci-dessous.

## Écarts entre le bénéfice réglementaire d'Hydro-Québec Distribution et le bénéfice net présenté aux états financiers de l'entreprise (M\$)

	2006	2007	2008	2009	2010
Base de tarification réglementaire	8 919	9 446	9 940	10 181	10 408
x taux de capitalisation autorisé	35 %	35 %	35 %	35 %	35 %
Avoir de l'actionnaire	3 122	3 306	3 479	3 563	3 643
x taux de rendement*	7,96 %	8,15 %	8,45 %	8,95 %	9,25 %
<b>Bénéfice réglementaire</b>	<b>249</b>	<b>269</b>	<b>294</b>	<b>319</b>	<b>337</b>
<b>Écarts</b>					
Frais reportés pour les coûts d'approvisionnement	(182)	—	—	—	—
<i>Variation des coûts du transport</i>	(170)	(114)	(53)	37	(9)
<i>Frais reportés pour les coûts de l'année précédente</i>	—	—	114	53	(37)
<i>Étalement des frais reportés pour les coûts de 2005 et de 2006</i>	—	—	113	113	113
Impact total des coûts du transport	(170)	(114)	174	203	67
Impact de la provision réglementaire	(112)	61	(25)	27	75
Impact des frais financiers et autres éléments	151	80	80	79	87
	(313)	27	229	309	229
<b>Bénéfice net aux états financiers de l'entreprise</b>	<b>(64)</b>	<b>296</b>	<b>523</b>	<b>628</b>	<b>566</b>

\* Pour 2006, taux autorisé par la Régie de l'énergie. Pour 2007 à 2010, taux estimé sur la base d'une projection du taux d'intérêt sur les obligations à long terme du Canada, majoré d'une prime de risque de 3,4%.

Selon la prévision actuelle, les coûts d'approvisionnement de 2006 seront inférieurs à ceux qui étaient prévus dans la requête tarifaire 2006-2007. Cette économie sera comptabilisée à titre de frais reportés dans les états financiers de l'année 2006 et réduira les coûts d'approvisionnement qui sont inclus dans la requête tarifaire 2007-2008.

Dans les états financiers, les coûts des services de transport imputés à Hydro-Québec Distribution sont comptabilisés l'année où ils sont engagés alors que, selon l'approche réglementaire, ils sont constatés au moment de leur prise en compte dans la requête tarifaire de la division. Ainsi, à chaque année, la variation des coûts du transport est inscrite à titre de frais reportés jusqu'au moment où elle est prise en compte dans la requête tarifaire, soit généralement l'année suivante. De plus, une somme de 340 M\$, correspondant aux coûts du transport non inclus dans les requêtes tarifaires 2005-2006 et 2006-2007, sera exceptionnellement ajoutée aux requêtes tarifaires pour 2008 à 2010, à raison de 113 M\$ par année.

L'approche réglementaire prévoit un mécanisme de provision réglementaire pour tenir compte du décalage entre l'exercice financier (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) et l'année tarifaire (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars). Il existe également une divergence entre les méthodes de comptabilisation de certains autres éléments, notamment pour l'évaluation des frais financiers.

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3610-2006
DÉPOSÉE EN AUDIENCE PAR CETAF-AQLPA SB
Date: 29 NOV. 2006
Pièces n°: C-6-18 - CETAF-AQLPA-SE

# Perspectives tarifaires pour la clientèle

La croissance de la consommation d'électricité au Québec entraînera une hausse des coûts d'Hydro-Québec Distribution, surtout en raison des coûts additionnels d'approvisionnement et des investissements associés au développement des réseaux de transport et de distribution.

## Évolution des coûts réglementaires d'Hydro-Québec Distribution (M\$)

Variation d'une année à l'autre	2006	2007	2008	2009	2010
Approvisionnement	503	(223)	32	296	177
Impact tarifaire	5,79%	(2,4%)	0,3%	3,0%	1,7%
Coûts du transport	—	170	114	53	(37)
Frais reportés	—	—	114	(61)	(90)
Réport des coûts du transport non inclus aux années 2005 et 2006	—	—	113	—	—
Service de transport	—	170	341	(8)	(127)
Impact tarifaire	—	1,9%	3,6%	(0,1%)	(1,2%)
Service de distribution	178	217	92	78	104
Impact tarifaire	2,05%	2,4%	1,0%	0,8%	1,0%
<b>Total des coûts</b>	<b>681</b>	<b>164</b>	<b>465</b>	<b>366</b>	<b>154</b>
Impact tarifaire	7,84%	1,9%	4,9%	3,7%	1,5%
Moins revenus additionnels avant hausse*	218	(92)	130	118	144
Impact tarifaire	2,51%	(1,0%)	1,4%	1,2%	1,4%
<b>Manque à gagner</b>	<b>463</b>	<b>256</b>	<b>335</b>	<b>248</b>	<b>10</b>
Hausse tarifaire prévue	5,33%	2,8%	3,5%	2,5%	0,1%

\* Y compris la provision réglementaire.

Les demandes d'ajustement tarifaire sont soumises à chaque année à l'approbation de la Régie de l'énergie. Dans le cadre d'un processus rigoureux d'audiences publiques, cette dernière procède à une analyse détaillée de la justification et des prévisions qui sous-tendent les demandes. En août 2006, la division a présenté à la Régie une demande de majoration de ses tarifs de 2,8% au 1<sup>er</sup> avril 2007 laquelle, si approuvée, mènera à la présentation d'une demande de majoration estimée à 3,5% pour le 1<sup>er</sup> avril 2008. Pour 2009 et 2010, les projections sont respectivement de 2,5% et de 0,1%. À lui seul, l'approvisionnement comptera pour plus de 40% de l'augmentation globale des coûts sur la période 2006-2010, soit 785 M\$.

Les ajustements des coûts des services de transport sont prévus être intégrés aux requêtes tarifaires d'Hydro-Québec Distribution l'année suivant celle où ils sont applicables, d'où la comptabilisation de frais reportés.

La décision sur les conditions des services de transport, rendue par la Régie de l'énergie en avril 2006, aura un effet de 170 M\$ sur les tarifs d'Hydro-Québec Distribution au 1<sup>er</sup> avril 2007. Les effets prévus des prochaines modifications aux conditions des services de transport sont évalués à 114 M\$ en 2008, à 53 M\$ en 2009 et à -37 M\$ en 2010.

La variation des frais reportés associés à l'intégration des coûts du transport aura un effet de 114 M\$ en 2008, de -61 M\$ en 2009 et de -90 M\$ en 2010.

Par ailleurs, la décision de la Régie d'avril 2006 étant rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2005, Hydro-Québec Distribution devra récupérer 170 M\$ au titre de la hausse des coûts du transport pour 2005 et 2006. Afin de limiter l'ajustement tarifaire requis au 1<sup>er</sup> avril 2007, la division a proposé dans sa requête tarifaire 2007-2008 d'étaler la récupération de ces montants qui totalisent 340 M\$ sur la période 2008-2010. Étant donné que la récupération se fera sur une courte période, cette approche offre à la fois une meilleure progressivité tarifaire et un coût d'étalement raisonnable (de l'ordre de 55 M\$ au total). Cette récupération, étalée sur trois ans, n'a d'effet tarifaire qu'en 2008, soit un montant annuel de 113 M\$ pour une période de trois ans.

Pour limiter les hausses tarifaires au niveau prévu, Hydro-Québec Distribution exercera un contrôle rigoureux de ses charges. Elle fait un suivi de 17 indicateurs de performance qui servent à mesurer son coût de service et présente les résultats à la Régie de l'énergie. La division entend contenir la croissance de ces indicateurs sous le taux d'inflation.